

COMMUNE DE PREMILLIEU

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Octobre 2021

Présents : Pascal TORRION, Maire, Alain DUGENY 1^{er} adjoint, Valérie BELISSANT 2nde adjointe, Frédéric CUSIN, Jean-Jacques FEVRE, Patrick ROCHON-VOLLET.

Secrétaire de Séance : Valérie Bélissant.

La séance commence à 19h00.

Monsieur le Maire remercie tous les conseillers pour leur présence.

ORDRE DU JOUR

1/ Étude de sécurisation de la traversée du village :

Monsieur le Maire a contacté les services départementaux de la voirie pour leur demander conseil. Une réunion en mairie est prévue le 29 octobre prochain à 09h00.

Un débat s'instaure pour envisager les problèmes à régler (descente de la Chape, excès de vitesse etc.)

Cette rencontre permettra de décider des actions à mener.

2/ Organisation de la cérémonie du 11 novembre :

Elle doit être organisée avec THEZILLIEU : dépôt de gerbe et discours du maire, suivis d'un vin d'honneur. Les horaires sont les suivants : début à THEZILLIEU à 10h30 et 11h00 à Prémillieu.

Le Conseil décide de ne pas retenir la proposition d'accompagnement musical.

3/ Révision des tarifs de la Fruitière :

Le nouveau tableau des tarifs est présenté.

Commenté et modifié par le conseil il est établi comme suit :

COMMUNE DE PREMILLIEU

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL DU
22 Octobre 2021

TARIF DE LOCATION DE LA FRUITIERE 2021/2022

SEJOUR	LOCATION NON RESIDENT	LOCATION RESIDENT
SANS NUITEE	60 Euros	36 Euros
1 NUIT	80 Euros	48 Euros
2 NUITS	150 Euros	90 Euros
3 NUITS	210 Euros	126 Euros
4 NUITS	260 Euros	156 Euros
5 NUITS	310 Euros	186 Euros
6 NUITS	360 Euros	216 Euros
7 NUITS	410 Euros	246 Euros

Capacité de couchage : 8 personnes

Une caution de 250 Euros sera demandée pour toute location

Un acompte de réservation sera demandé : 25 %

Les animaux domestiques sont admis, 2 au maximum (3 Euros par animal)

Règlement uniquement par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.

4/ Reprise de la délibération sur les affouages 2021, selon le code forestier :

Suite à la consultation du service juridique de l'Agence01, le Maire souhaite reprendre notre précédente délibération sur le sujet. Il propose donc au Conseil la formulation suivante :

COMMUNE DE PREMILLIEU

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL DU
22 Octobre 2021

CONDITION D'ATTRIBUTION et COUT de la part d'affouage pour 2021 :

En vertu de l'article L243-2 du code forestier en vigueur, il revient au conseil municipal de déterminer lequel des trois modes de partage sera appliqué pour la campagne annuelle :

pour la saison 2021, le maire propose de reconduire le critère de partage n° 1, à savoir :
un lot

« Par foyer dont le chef de famille a son domicile réel et fixe dans la commune avant la date de publication du rôle de l'affouage »

De même, le maire propose que le coût du lot d'affouage reste fixé à 40 Euros.

Après en avoir délibéré, le conseil est appelé à voter sur ces deux résolutions :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	6

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de ces décisions

Le Conseil autorise le régisseur à encaisser les recettes sur le budget général, en section fonctionnement.

5/ Point d'avancement du dossier sur les chemins de TARD :

Une réunion s'est tenue en Mairie le 5 octobre dernier avec M. BOLLACHE. Il nous a présenté un devis pour la réalisation de son étude sur les chemins de TARD. En accord avec Monsieur le Maire et les trois conseillers présents, il a été décidé de donner suite. Les échéances prévues sont les suivantes :

- pour le 16 novembre prochain, remise en Mairie du document de travail par M. BOLLACHE
- réunion en Mairie pour étude et validation par le conseil du document, le 3 décembre prochain à 14h00.
-

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL DU
22 Octobre 2021

6/ Projet d'achat d'un ensemble rétro-projecteur/écran :

Un besoin d'investir ce type de matériel s'est présenté à plusieurs reprises. Il est donc décidé de lancer une recherche sur les matériels les mieux adaptés à nos besoins.

7/ Questions diverses :

• **Travaux en cours :**

Mise en place de compteurs privatifs dans tous les appartements (Mairie et ancienne cure).

Il sera donc nécessaire de procéder à des avenants sur les baux en cours. La date du 1er janvier 2022 est retenue.

Mise en place des nouvelles cuves en Mairie : l'abri est terminé ; nous attendons la livraison. Notre fournisseur annonce un délai de fabrication pour janvier 2022. Donc, en cas de besoin, nous procéderons au réapprovisionnement des quantités nécessaires et suffisantes de fioul pour passer l'hiver.

La fuite détectée au niveau de la cheminée de l'ancienne cure devra être réparée par habillage du conduit. Les travaux vont être engagés rapidement.

Concernant les problèmes de dépôts illicites à la Maillette, il est décidé de faire un rappel aux habitants : le risque encouru pour notre commune est la fermeture définitive de cette décharge, avec les contraintes qui s'en suivraient (décharge systématique à Hauteville ...)

A TARD : une rencontre a eu lieu avec les services d'HBA. Il a été convenu qu'un repérage de la canalisation serait réalisée par la Société SODEVAL pour le compte d' HBA.

Don aux Restos du cœur de l'Ain : le conseil décide de faire un don de 250 € à cette association.

Date du prochain conseil : le vendredi 10 décembre 2021 à 19h00.

Prémillieu le 29/10/21

Le Maire
Pascal TORRION



La Secrétaire de séance
Valérie BELISSANT